

**COMMUNIQUE**

Paris, le 24 avril 2026

Groupe de travail Action sociale du 9 juillet 2026 : moderniser sans réduire les droits des agents

Le groupe de travail consacré à l'action sociale a permis d'aborder plusieurs sujets majeurs pour les agents du ministère : les évolutions interministérielles de l'action sociale, la politique de logement et le renouvellement de la convention entre le MAASA et l'ASMA nationale.

Si l'administration affiche une volonté de modernisation, de simplification et de robustesse des dispositifs, **FO Agriculture** restera particulièrement vigilante afin que ces évolutions ne se traduisent ni par une réduction des prestations ni par une remise en cause des spécificités qui font aujourd'hui la richesse de notre action sociale ministérielle.

Harmonisation : oui, uniformisation : non Des travaux conduits au niveau interministériel visent à harmoniser les dispositifs d'action sociale, à développer certaines mutualisations et à renforcer leur pilotage.

Si l'objectif de rendre les prestations plus lisibles et plus accessibles peut être partagé, **FO** a rappelé que l'action sociale ne peut être réduite à une logique purement budgétaire. Les dispositifs ministériels répondent à des besoins spécifiques et ne doivent pas être sacrifiés au nom d'économies d'échelle.

FO a souligné son attachement au modèle associatif porté par l'ASMA ainsi qu'à l'ensemble des prestations (interministérielles et ministérielles), qui contribuent concrètement à l'amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles.

Logement : des besoins toujours plus importants Le constat dressé lors de la réunion confirme les difficultés croissantes rencontrées par les agents pour accéder à un logement, en particulier en Île-de-France.

Le nombre de demandes demeure très supérieur au nombre de logements attribués et de nombreux agents, notamment les jeunes recrutés, les personnels en mobilité ou confrontés à des difficultés sociales, peinent à trouver des solutions adaptées.

L'administration a présenté plusieurs pistes d'évolution : logements meublés, révision des critères d'attribution, amélioration de l'information des agents ou encore réflexion sur une clause de mobilité.

Pour **FO**, si certaines mesures peuvent contribuer à fluidifier l'accès au logement, elles ne régleront pas à elles seules le problème principal : l'insuffisance de l'offre disponible. Par ailleurs, toute réforme devra préserver les droits des occupants et garantir un équilibre entre nécessaire rotation du parc et stabilité résidentielle.

ASMA : un partenariat conforter Les discussions relatives à la nouvelle convention entre le MAASA et l'ASMA ont confirmé le rôle essentiel joué par l'association dans la mise en œuvre d'une partie de l'action sociale au MAASA au bénéfice des agents.

L'ensemble des organisations syndicales ont demandé que les nouvelles modalités de financement, s'appuyant sur une convention pluriannuelle et déclinée chaque année, offrent de véritables garanties de stabilité et de visibilité budgétaire. L'ASMA doit pouvoir poursuivre ses missions dans des conditions sécurisées et continuer à développer des prestations accessibles au plus grand nombre.

Pour **FO**, l'action sociale constitue un élément essentiel de la qualité de vie au travail, de l'attractivité du ministère et du soutien apporté aux agents tout au long de leur parcours professionnel.

FO Agriculture continuera à défendre une action sociale fondée sur la solidarité, l'équité et la réponse concrète aux besoins des personnels.